

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 13 décembre 2023

**N° 2023 – 71**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 14

Date de convocation

Le 7/12/2023

Date d'affichage

Le 7/12/2023

**Objet de la délibération 2023-71 :**

**Recensement de la population**

**Coordonnateurs et agents**

**recenseurs**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le

**15 DEC. 2023**

Et publication ou notification

du

**15 DEC. 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 13 décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle, Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine, Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Madame GIRAUD Corinne, Madame JAMMES Sandrine qui a donné procuration BARRET Denis, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Gérard.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Monsieur BARRET Denis a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner des coordonnateurs et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement en 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Mesdames FELGINES Florence 3ème adjointe, et CHACORNAC Emmanuelle 1ère adjointe, coordonnatrices des opérations du recensement.

**AR Prefecture**

043-214302333-20231213-2023\_71-DE  
Reçu le 15/12/2023

Il crée 2 postes de vacataires pour les 2 agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024.

Chaque agent percevra un montant forfaitaire brut de 2 095,00 pour effectuer le recensement au titre de l'année 2024 quel que soit le nombre d'habitants et de logements recensés.

<b>Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré, le 13 décembre 2023,  
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**AR Prefecture**

043-214302333-20231213-2023\_71-DE  
Reçu le 15/12/2023